

Dossier de présentation du Mini-Loft 36



Le Mini'Loft et ses options





Le Mini-Loft 36 d'ECOP Habitat Effleurer la surface du Monde !

© Le Mini-Loft 36, une création originale du bureau d'études ECOP Habitat, créateur d'habitat écologique.

« Et si le vrai luxe, c'était le très petit espace ... »

L'Amérique aurait-elle renoncé à sa folie des grandeurs ? Elle se laisse en tout cas gagner par la vogue de maisons minuscules écologiquement correctes peu consommatrices en matériaux de construction et en énergie. Quelques mètres carrés au design révolutionnaire. »

Extrait de l'article du « Monde » daté du 10 novembre 2007 – Claudine MULARD (correspondante à Los Angeles).

Il n'y a pas qu'aux Etats-Unis que ça phosphore économie logique ! ECOP Habitat est un bureau d'études français basé au Parc d'Innovation Bretagne Sud, à Vannes dans le Morbihan – le Mini-Loft 36 qu'il a entièrement conçu, est destiné à voyager dans le monde entier...

ECOP Habitat a conçu le premier habitat portable entièrement autonome énergie, qui s'adapte à tous les besoins, à tous les climats, à tous les environnements et à tous les budgets... à vous choisir le paysage qui va avec !

Descriptif du concept Mini-Loft 36 :

36 m2 de surface utile, pour 24 m2 de surface habitable. 1, 2 ou 3 chambres-cabines.

Le choix de la structure en bois ou en composites, fixe, pliable, démontable, transportable.

Le choix des matériaux sains pour une isolation optimum.

Le choix des équipements pour une production autonome en énergies.

Le choix des aménagements adapté au projet de vie du Client.

Le choix de vie pour un habitat du bien-être.

La coque « hors d'eau, hors d'air » du Mini-Loft 36 est proposée pour un montant variant de 29.000 à 48.000 E TTC – en fonction du choix des matériaux et du programme du Client. Le budget final tout équipé varie de 42.000 à 88.000 E TTC (estimatif avant appel d'offres, prix non contractuels).

Pour chaque Client, ECOP Habitat définit un cahier de charges personnalisées en fonction du projet de vie souhaité : choix des matériaux, des équipements, des aménagements – puis le Mini-Loft 36 est réalisé par des artisans présentés par ECOP Habitat.

Le Mini-Loft 36 est destiné à voyager et peut s'adapter à toutes les situations rencontrées.

En fonction des pays ou des régions d'implantation envisagées, des climats plus ou moins rudes rencontrées, de l'utilisation souhaitée (professionnelle ou privée... pour l'exploration ou l'études de projets environnementaux, pour des projets humanitaires, pour la recherche, pour le loisir ou pour une résidence principale différente, ...), la conception de votre Mini-Loft 36 est étudiée de façon très précise et totalement personnalisée — afin que chaque Client optimise ses choix en fonction de l'utilisation envisagée et de son budget disponible.

Chaque Mini-Loft 36 d'ECOP Habitat est unique. Chaque Mini-Loft 36 d'ECOP Habitat est numéroté. Le numéro zéro est en production actuellement. D'autres Mini-Loft 36 sont en commandes...

Commandez votre Mini-Loft 36 dès aujourd'hui. Frais d'ouverture de dossier 250 E TTC.

Engagement pour études et appel d'offres : 12% du budget définit.



PREAMBULE

La société ECOP a élaboré un concept d'habitat portable et autonome en énergies intitulé Mini-Loft 36.

Les plans originaux ont été déposés par la société ECOP et sont soumis au copyright pour tous pays. Mini-Loft 36 est une marque de la société ECOP soumise au copyright.

Chaque Mini-Loft 36 est étudié spécialement en fonction du projet personnel du Client.

Le concept est actuellement à l'étude par la société ECOP qui a conçu les plans de bases. Ces plans de bases sont sujets à évolutions – en fonction des contraintes techniques. Ces plans de bases seront déclinés et modulés afin de cadrer avec le projet personnel du Client.

Il est recommandé au Client de ne pas faire réaliser la construction du Mini-Loft 36, si ce dernier n'a pas obtenu, au préalable :

- toutes les autorisations nécessaires à l'implantation du Mini-Loft 36, ces autorisations pouvant toutefois être demandées au cours de l'étude proposées par la société ECOP,
- l'accord de la société ECOP sur les entreprises intervenantes qui réaliseront le Mini-Loft 36.

Compte tenu des différentes législations en fonction des pays et des régions, la société ECOP ne garantit pas au Client le droit d'implantation du Mini-Loft 36 – c'est au Client de se charger d'obtenir toutes les autorisations et permis nécessaires avant l'implantation du Mini-Loft 36.

Toutefois et dans le cadre de cette étude, la société fournira au Client tous les éléments de plans nécessaires et adaptera éventuellement les plans du Mini-Loft 36 en fonction du lieu d'implantation choisi par le Client – sans toutefois pouvoir garantir au Client le droit d'implantation.

Une fois les plans réalisés, la société ECOP se chargera d'effectuer l'appel d'offres auprès des entreprises intervenantes qui réaliseront le Mini-Loft 36.

La notion d'autonomie en énergies étant subjective puisque dépendant de la consommation en énergie du Client – la société ECOP fera tout son possible pour proposer au Client des solutions d'autonomie en énergies - sans pour autant garantir au Client que l'énergie fournie sera suffisante à ce dernier. Le Client s'engage à adapter sa consommation à l'énergie effectivement produite.

L'énergie produite peut-être très faible, voir nulle, selon les circonstances.

La notion d'habitat portable implique que le Client devra faire face aux frais éventuels de montage, démontage en cas de déplacement de l'habitat. Le Client peut choisir une conception qui facilite le montage-démontage ou une conception plus simplifiée.

La notion d'adaptabilité à tous les environnements dépend des choix du Client dans le cadre de son projet personnel et également du budget disponible du Client.

La société ECOP une fois la commande définitivement validée par le Client transmettra à ce dernier le numéro de série du Mini-Loft à réaliser.



FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER : 250 E TTC.

ECOP Habitat étudie votre projet, imagine et conçoit les plans de votre Mini-Loft 36.

Chaque Mini-Loft 36 est unique.

Frais d'ouverture de dossier 250 € TTC*

* 250 € TTC de frais d'ouverture de dossier correspondant au premier acompte sur les honoraires (plans, conception et droits d'utilisations) d'ECOP Habitat fixé à 12% TTC du prix global TTC fixé, selon les conditions générales de vente ECOP Habitat. ECOP Habitat propose également le suivi et la coordination de la construction.

Les plans proposés peuvent être remaniés par ECOP Habitat selon les souhaits du Client.

En cas d'acceptation par le Client des plans réalisés par ECOP Habitat, ce dernier pourra s'engager auprès d'ECOP Habitat pour la suite de son projet.

En cas de désistement du Client, cette somme de 250 € TTC reste acquise à ECOP Habitat. En cas de désistement du Client ce dernier s'engage à ne pas réutiliser les plans transmis et réalisés par ECOP Habitat.

ECOP Habitat est un bureau d'études qui propose des avant-projets créatifs, des plans évolutifs et le libre choix des artisans et des entreprises intervenantes (présentées ou non par la société ECOP, selon le choix du Client).

Dans le cadre du Mini-Loft 36, il est toutefois fortement recommandé au Client de ne pas faire réaliser la construction du Mini-Loft 36, si ce dernier n'a pas obtenu, au préalable :

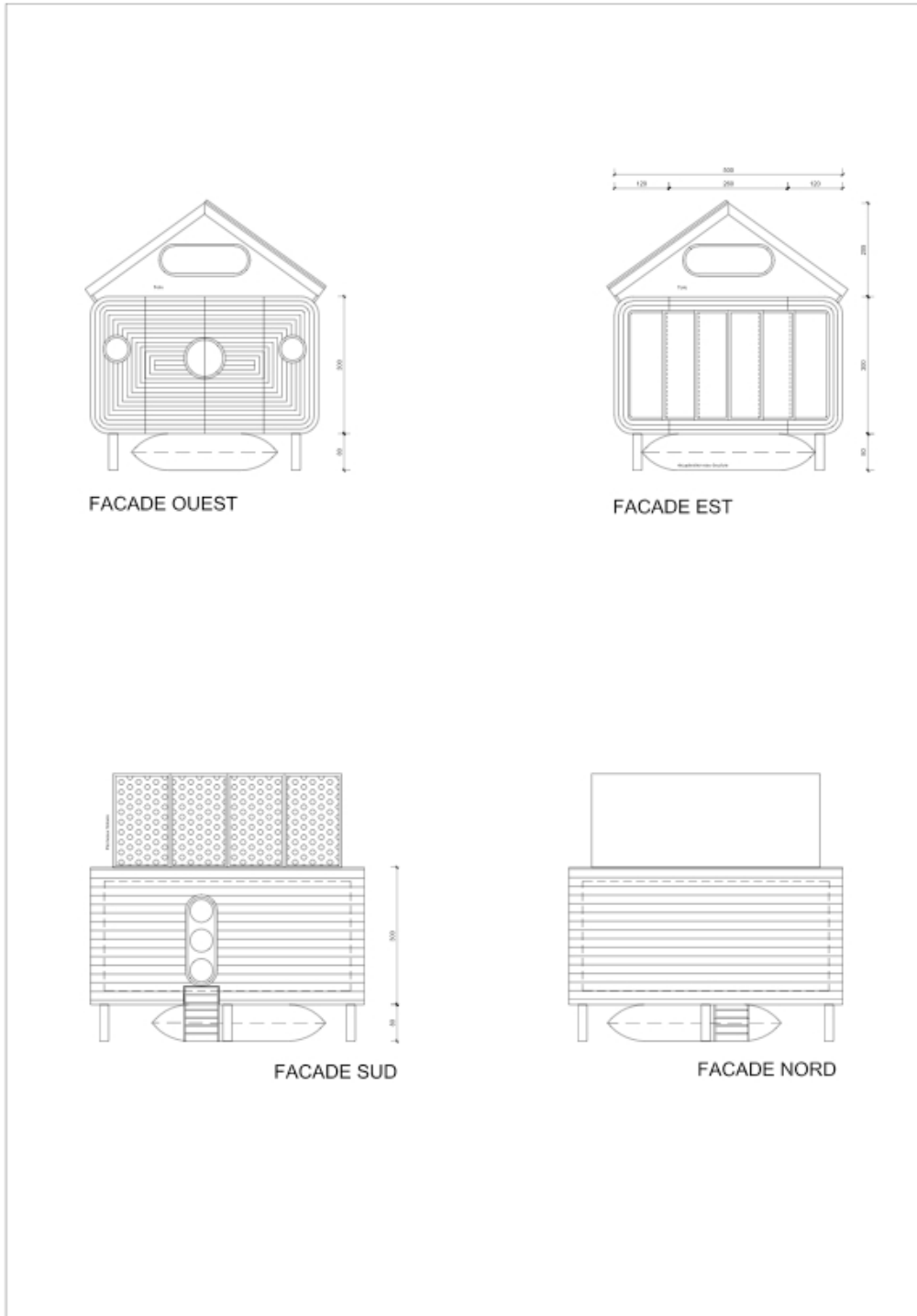
- toutes les autorisations nécessaires à l'implantation du Mini-Loft 36, ces autorisations pouvant toutefois être demandées au cours de l'étude proposées par la société ECOP,
- l'accord de la société ECOP sur les entreprises intervenantes qui réaliseront le Mini-Loft 36.

Les honoraires d'ECOP Habitat sont basés sur un budget de construction minimum TTC défini d'un commun accord en début de projet – le budget de construction minimum du Client est susceptible d'évoluer à la hausse ou la baisse en fonction du projet final (les honoraires d'ECOP Habitat sont eux fixes, forfaitaires et définitifs).

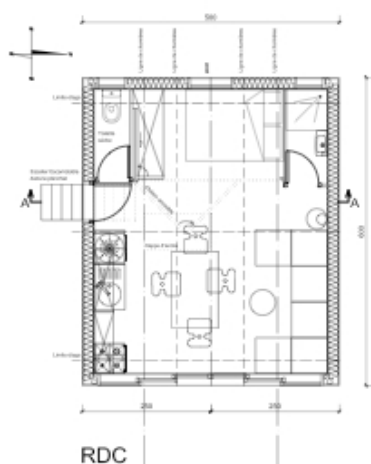
Chaque Client choisit ensuite la conception de son Mini-Loft 36 en fonction de ses choix de vie et de ses aspirations : certaines parties de la maison peuvent être conçues ou non, en fonction du budget réellement disponible par le Client. Chacun peut choisir d'optimiser ses surfaces habitables ou ses propres solutions de confort – notamment afin de permettre, si possible, une plus grande liberté dans le choix de matériaux sains.

Chaque Mini-Loft 36 conçu par ECOP Habitat est unique.

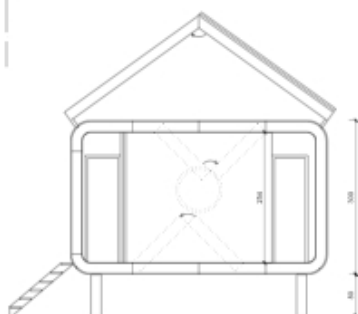
Dès réception du présent contrat validé par le Client et des frais d'ouverture de dossier, la société ECOP pourra débiter ses prestations pour le compte du Client.



Plans de bases à adapter selon le projet du Client.



ETAGE



COUPE AA



FACADE OUEST
(position fermée)



FACADE EST
(position fermée)

